

S.I.S.A.R.C**Syndicat Mixte de l'Isère et
de l'Arc en Combe de Savoie****Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical du Mercredi 18 janvier 2023**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 11 janvier 2023, s'est réuni le mercredi 18 janvier 2023 à 18h, en séance publique Salle de la Tourmotte à TOURNON, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents : 19

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Auguste	PICOLLET	2 voix
Département	Béatrice	SANTAIS	2 voix
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix

Délégués suppléants présents : 4

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Nombre de membres présents	23 dont 19 titulaires et 3 suppléants	Nombre de voix	26 voix
TOTAL des voix	26 voix		

Nicolas ROCHE a été désigné Secrétaire de séance.

S.I.S.A.R.C

**Syndicat Mixte de l'Isère et
de l'Arc en Combe de Savoie**

**Conseil Syndical du 18 janvier 2023
Délibération n°09**

**Objet : Demandes de subventions Tunnel du Gelon
Rapporteur : M. le Président**

Le tunnel du Gelon à la sortie de la Commune de Chamousset est classé au titre des monuments historiques. Des travaux d'entretien, notamment de gestion de la végétation, doivent régulièrement être conduits sur les entonnements amont et aval de cet ouvrage hydraulique.


Les abords de l'ouvrage sont raides et abrupts et les opérations d'entretien comportent donc un risque de chute pour les intervenants. Afin de sécuriser l'intervention du personnel, une concertation a été conduite auprès de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour échanger sur les dispositions qui permettraient d'améliorer la sécurité des intervenants.

La mise en place d'ancrage sur l'ouvrage permettant d'effectuer des travaux sur corde apparaît comme une solution adaptée. Compte tenu que les travaux concourent au maintien d'un patrimoine historique, des aides de l'Etat et du Département peuvent être obtenues pour ces travaux.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *approuve la mise en œuvre de dispositions à même d'assurer la sécurité des intervenants pour l'entretien du tunnel du Gelon ;*
- *approuve la réalisation des travaux d'entretien sur l'ouvrage du tunnel du Gelon ;*
- *sollicite auprès de l'Etat (ABF) et du Département les aides financières mises en place pour ce type d'action ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches afférentes, à signer le dossier de subventions et tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération ;*
- *demande l'autorisation de commencer l'opération avant l'obtention des subventions.*

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU



S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie